NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16498
19 avril 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 AVRIL 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de quatre incidents comportant l'utilisation d'armes chimiques contre la République islamique d'Iran. Selon les renseignements fournis par les autorités militaires iraniennes, au cours du mois de mars 1984, le régime iraquien a commis les actes criminels suivants à l'aide d'armes chimiques :

1. Le 3 mars 1984 à 19 heures, la compagnie de gendarmerie d'Islamieh a été attaquée par des obus d'artillerie iraquiens, à la suite de quoi un certain nombre de membres du personnel ont souffert d'étourdissements et de vomissements.

2. Le 15 mars 1984 à 23 h 40, un obus chimique a été lancé contre la gare d'Hosseinieh dans la province du Khouzistan.

3. Le 17 mars 1984 à 11 h 45, un des bataillons du 33ème Groupe d'artillerie basé dans la zone opérationnelle du Najaf-e-Ashraf a été attaqué par deux avions iraquiens et des bombes chimiques ont été lancées. Ce sauvage bombardement chimique a grièvement blessé un officier, deux sous-officiers, 29 soldats et un combattant Basidji.

4. Le 20 mars 1984 à 10 h 30, la station des équipages de la marine de la République islamique située près de la base de Khatam-el-Anbia a été attaquée par un avion iraquien qui a lancé des bombes chimiques; quatre combattants ont été tués de 40 blessés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil du sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

84-10030 2861R (F)